



PREFET DU MORBIHAN

PREFET MARITIME DE L'ATLANTIQUE

Direction départementale des territoires et de
la mer du Morbihan
Délégation à la mer et au littoral du Morbihan
Affaire suivie par Marie-Françoise BARBOUX
Tél. : 02 97 37 47 47
Mél : marie-francoise.barboux@morbihan.gouv.fr

Vannes, le

25 JUL. 2019

**Instance de concertation et de suivi (ICS) du projet d'éoliennes flottantes Groix – Belle-île
11 juin 2019**

L'ensemble des diaporamas projetés en séance est disponible sur le site internet des services de l'État en Morbihan : <http://www.morbihan.gouv.fr/>

M. LE DEUN, préfet du département du Morbihan, indique qu'il s'agit de la 4^e réunion de cette instance ; la dernière s'étant déroulée le 18 décembre 2018. Avec le préfet maritime, il a souhaité réunir les membres de l'ICS pour leur présenter les arrêtés d'autorisation, signés en mai 2019 et permettre aux porteurs, Eolfi et RTE, de présenter également l'avancée de leur projet.

M. LE DIREACH, adjoint au préfet maritime de l'Atlantique, rappelle les objectifs pour la ferme pilote, qui a pour but d'évaluer les performances économiques du matériel en maîtrisant les délais, au bénéfice de l'ensemble de la filière.

1 - Retour sur de la phase décisionnelle et des autorisations signées en mai 2019 (voir diaporama joint)

Mme BARBOUX de la DDTM rappelle le schéma général du projet, les caractéristiques générales de la ferme pilote et du raccordement.

Elle indique que la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) et le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) ont été consultés au titre du R181-39 sur les prescriptions des projets d'arrêtés d'autorisation environnementale (AE). Un avis favorable a été émis par la CDNPS le 27 février 2019 pour la ferme et par le CODERST le 7 mars 2019 pour le raccordement. En dehors du cadre réglementaire de l'AE et en vue du futur classement du Grand site, la CDNPS a été consultée sur le raccordement, sur lequel elle a également émis un avis favorable.

Elle présente ensuite des prescriptions des arrêtés d'AE, qui prennent en compte les recommandations et réserves de la commission d'enquête publique. Notamment, elle souligne la mise en place d'un comité de suivi environnemental et présente une partie des mesures de suivi qu'il sera chargé d'analyser.

Echanges

Question : M. QUENTEL, représentant des comités des pêches régional et 56 (CRPMEM Bretagne et CDPMEM56) fait remarquer que la présentation était bien détaillée sur la partie écologie mais qu'il faut mettre en avant le Puffin des Baléares dans la mesure de suivi SU08. Il demande si tous les compartiments de l'environnement ont été intégrés comme les activités humaines (professionnelles...).

Le préfet confirme qu'il s'agit bien de l'environnement au sens large.

Questions :

Une question est posée pour savoir qui fera partie du comité de suivi environnemental.

M. LHOSTIS de FNE demande quel sera le lien avec le comité de gestion du parc de St Brieuc et pourquoi il n'a pas été retenu un comité scientifique.

Réponses :

M. le préfet précise que le projet de comité de suivi s'inscrit dans le prolongement de ceux des parcs commerciaux éoliens posés de Saint-Nazaire et Saint-Brieuc en l'adaptant à l'ampleur de la ferme pilote éolienne flottante.

Pour répondre à la question des instances membres du comité de suivi, Mme SIRET-JOLIVE, directrice adjointe de la DDTM, fait une lecture d'un extrait de l'article 11, commun aux deux arrêtés d'autorisation environnementale, qui définit la composition du comité de suivi environnemental : « Le comité de suivi environnemental est mis en place sous l'autorité du préfet du Morbihan, aux frais du pétitionnaire. Il regroupe les compétences scientifiques nécessaires au sein des services de l'État concernés (DDTM, DREAL, ARS, DIRM et Préfecture maritime), des établissements publics et agences (CEREMA, AFB, ONCFS, IFREMER), du pétitionnaire, du comité des pêches du Morbihan. Sur proposition de ses membres, le préfet peut élargir le comité à d'autres personnes ou organismes compétents. »

Le préfet ajoute que, l'ouverture dont ont fait preuve les services de l'État jusqu'à présent, se poursuivra.

Mme BARBOUX indique que les comités de suivi des parcs éoliens en mer présentent des formats différents. Il a été retenu un format évolutif, adapté à un projet expérimental de faible envergure. L'avis des experts sera sollicité directement au sein du comité de suivi, comme pour le parc de St-Nazaire et non au sein d'un conseil scientifique comme à St-Brieuc. De plus, le rapprochement avec les parcs du 22 et du 44 est prévu avec la prescription de l'envoi des comptes rendus à leurs instances de suivi.

2 - Avancement du projet – partie ferme pilote par Eolfi (voir diaporama joint)

Rappel des caractéristiques générales du projet

- Actualité du projet.

M. CHABERT indique que la commission avait confirmé le 28 février 2019 que l'aide d'État proposée pour le projet FEFGBI était compatible avec le marché intérieur Européen. Cela autorise le gouvernement à signer les conventions de subventionnement avec FEFGBI.

La campagne Lidar s'est finie le 1^{er} avril 2019 après 18 mois de mesures. Les relevés réalisés pendant un an, comme les mesures biofouling, vont permettre d'affiner le calcul des contraintes exercées (vent, houle, courant...) sur le projet.

Une convention a été signée avec le grand site de Gâvres et Quiberon, qui a été labellisé.

En termes d'action de concertation, il souligne la mise à jour du site internet et la diffusion de la 2^{ème} lettre information à laquelle tout un chacun peut s'abonner.

Il ajoute que General-Electric a mené des réflexions stratégiques sur le développement de son activité sur les turbines d'éoliennes. Vu les délais de procédure, GE a exprimé sa volonté d'arrêter la commercialisation de la turbine 6 MW et de concentrer leur activité sur le développement d'une éolienne de 12 MW. Seul le premier parc éolien en mer EDF Renouvelable sera fourni (Saint-Nazaire a priori) alors que celle-ci était prévue initialement pour être développée dans trois parcs éoliens. Le retard des décisions sur la mise en service du premier parc posé français, a ainsi décalé la capacité de fournir les éoliennes de Groix et Belle-Ile.

EOLFI recherche des solutions alternatives pour poursuivre le projet dans les délais. Or, toutes les turbines existantes sur le marché font 8 MW, voire 12 MW. De plus, EOLFI recherche des solutions qui sont environnementalement compatibles avec les études réalisées pour le projet initial, voire qui réduiront les effets du parc sur l'environnement.

EOLFI envisage 2 solutions : soit une autre turbine à 6 MW, soit une turbine plus puissante mais plus proche du marché et limitant les impacts. Elle s'oriente vers une réduction du nombre de turbines et une augmentation de la puissance unitaire (entre 8 et 9 MW). Une analyse comparative des effets a été menée par In Vivo, entre le projet initial et la modification potentielle. Elle montre que la majorité des impacts est plus faible pour 3 éoliennes : empreinte réduite de la ferme réduite (14,3 à 5 km² et suppression a priori de l'éolienne la plus au nord), sauf pour la longueur des pales et la hauteur totale (jusqu'à 188 m) qui nécessitent des analyses spécifiques. Une mise à jour des photomontages et de l'étude de collision avifaune (par Bretagne Vivante) est en cours pour évaluer les effets de cette modification. Aujourd'hui, c'est cette analyse qui est importante.

Ces études complémentaires ont un impact sur le planning. Sachant qu'en Bretagne il n'est pas envisageable d'installer des éoliennes en hiver, il a été décidé de reporter l'installation à 2022, pour dérisquer le projet. Un affinage du planning et un passage à 3 éoliennes qui peut réduire le temps d'installation, devrait permettre de finaliser la construction cette même année.

La décision d'EOLFI devrait se faire en début d'été 2019 et la décision finale d'investissement est prévue au début de l'été 2020. EOLFI souhaitait profiter de cette réunion de l'ICS pour informer les membres sur le passage envisagé à une turbine de 2ème génération.

- Campagnes en mer à venir :

- campagne géophysique sur le site de la ferme, en complément des études géotechniques menées en 2017, pour déterminer le meilleur emplacement pour les ancrés.
- campagne INRAP pour le diagnostic archéologique (sur le périmètre ferme et du raccordement) qui comporte plusieurs étapes, une couverture de levée géophysique puis une analyse précise par l'INRAP, pour reconnaître les anomalies. Des mesures complémentaires sont alors nécessaires pour savoir s'il s'agit d'épaves archéologiques.

3 - Avancement du projet – partie raccordement par RTE (voir diaporama joint)

M. HEVIN indique que la modification du projet n'aura pas d'impact sur le raccordement qui restera de 63 kV.

Il présente les campagnes en mer à venir :

- Relevés topographique sur la plage de Kerhillio : depuis 2 ans, une étude est menée pour suivre les mouvements de sable (entre 10 et 20 cm). Il note la tendance au rechargement de la plage après les tempêtes hivernales. Les relevés seront poursuivis jusqu'au début des travaux.
- Campagne INRAP archéologie en mer : 2 à 3 semaines d'intervention de la société IxBlue juillet 2019. Campagne UXO en parallèle.

Echanges suite aux présentations d'Eolfi et RTE

Question : Le fournisseur ne sera donc plus GE ?

M. CHABERT confirme que ce sera un autre turbinier puisque GE a décidé de ne plus fournir les turbines pour le projet FEFGBI. Il précise également que GE ne souhaite pas s'investir dans des projets nécessitant la construction concomitante de turbines 6 MW et 12 MW. Pour la ferme pilote, il y aura 3 turbines qui produiront autant que les 4 initialement envisagées. Plusieurs turbines de puissance comprise entre 8 et 9 MW sont possibles.

Mme LE SAOUT (Conseil régional) se félicite de l'avancée du projet et indique qu'il faut maintenant tenir le calendrier pour démontrer la baisse des coûts de la filière et permettre ainsi de faire évoluer la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) vers plus de volume en éolien flottant. Elle fait part de l'exemplarité d'EOLFI, d'autant plus importante que le débat public sur le 1^{er} parc commercial flottant se déroulera avant l'installation de la ferme pilote.

Base aéronautique de Lann Bihoué (BAN) : suite au changement de turbinier, la BAN est intéressée pour connaître le plus rapidement possible les caractéristiques dimensionnelles finales des éoliennes qui peuvent impacter les hauteurs de vol de la base.

Le préfet du Morbihan indique que la DIRCAM a justement été saisie et qu'il est en attente de sa réponse, pour que le porteur de projet puisse faire ses choix techniques.

La BAN précise que l'augmentation des hauteurs minimales de vol, sur le site de la ferme pilote, ne devrait pas poser de difficulté mais que cela nécessitera un travail préparatoire de vérification important, notamment pour modifier les procédures de vols militaire et civil.

L'adjoint du préfet maritime indique que conformément à la procédure, la DIRCAM se rapprochera de la BAN pour construire son avis. La réponse est souhaitée avant les 2 mois réglementaires.

Mme REMAUD de l'agence française de la biodiversité (AFB) demande si les études faunistiques actualisées seront mises à disposition du public ou des associations. Elle note que selon la nature de la procédure, il n'y aura pas forcément une nouvelle consultation des services.

Mme SIRET-JOLIVE répond que cela dépendra de la procédure administrative qui s'appliquera. A priori, compte tenu du caractère non substantiel des modifications envisagées, il ne devrait pas y avoir de nouvelle enquête publique. Il y aura soit une information simple du préfet par porter à connaissance, soit une nouvelle consultation des services de l'Etat concernés.

EOLFI ajoute qu'ils sont prêts à faire une présentation de l'étude actualisée en instance de concertation et de suivi.

M. QUENTEL, représentant le comité des pêches (CDPMEM 56) souhaite qu'un retour d'expérience de la ferme pilote soit réalisé rapidement pour pouvoir rendre un avis sur un futur parc commercial.

Réponse : avis partagé par tous.

M. BRETON du groupe mammalogique breton (GMB) indique que concernant les chiroptères, les états initiaux doivent être menés bien en amont. Ici, les états initiaux vont débiter bientôt, une fois les autorisations données. Il est difficile de rendre un avis pertinent sans ces états initiaux.

La DDTM répond qu'une mesure de suivi des chiroptères est prévue dans l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale. L'impact a été jugé négligeable et la commission d'enquête a estimé que la mesure de suivi prévue était suffisante.

La mesure de suivi permettra de développer la connaissance sur ce sujet et contribuera à des modèles plus fins pour évaluer l'impact d'éoliennes en mer sur les chiroptères.

Les protocoles de suivi seront présentés en comité de suivi environnemental.

M. CHABERT indique que des échanges ont eu lieu avec l'association pour la définition des états initiaux.

UNAN 56 se demande si cette ferme pilote est prometteuse, le site pourrait-il accueillir d'autres éoliennes ?

M. CHABERT répond que cela ne sera pas possible pour le site de la ferme pilote, en raison notamment du raccordement qui n'est pas dimensionné pour un parc plus puissant. De plus, l'espace maritime est vaste et il pourra y avoir des projets commerciaux au large de la Bretagne Sud, mais ce sera dans ce cas un autre projet, une autre zone, pour laquelle il y aura un débat public.

L'adjoint du préfet maritime ajoute que l'État réfléchit avec les régions Bretagne et Pays de la Loire pour faire émerger une macro-zone. Il s'agit d'une zone pour un parc commercial flottant qui s'appuie sur les travaux de la Conférence Régionale Mer et Littoral de la région Bretagne. Ce travail est bien distinct du projet de ferme pilote, même si les zones paraissent être proches. On en est aujourd'hui aux travaux préparatoires pour définir cette macro-zone, qui sera ensuite soumise à la participation du public.

M. le Préfet maritime et M. le Préfet de département clôturent la réunion en remerciant les équipes et en soulignant le chemin parcouru depuis deux ans. La prochaine réunion ICS se tiendra au 2ème semestre.

Le préfet du Morbihan,



Raymond LE DEUN

L'adjoint du préfet maritime de l'Atlantique



Daniel LE DIREACH

LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS A L'INSTANCE DE CONCERTATION
Projet d'éoliennes flottantes Groix & Belle-île
du mardi 11 juin 2019
à la préfecture de VANNES

- Raymond LE DEUN, préfet du Morbihan
- Daniel LE DIREACH, adjoint au préfet maritime de l'Atlantique
- Catherine RATSIVALAKA, Marie LE DRAST, préfecture maritime de l'Atlantique
- Kristell SIRET-JOLIVE, déléguée à la mer et au littoral, DDTM du Morbihan
- Marie-Françoise BARBOUX, DDTM du Morbihan
- Anne-Sophie CAMBIER, sous-préfecture de Lorient
- Antoine HANNEDOUCHE, préfecture de Région-SGAR
- Karine BIZARD, DREAL Bretagne
- Bertrand HEVIN, Delphine BENOIT, RTE
- Christophe CHABERT, Lise GROS, EOLFI
- Florian BARREAU, Victor-Emmanuel BOIVIN, André COLAUTTI, Base d'aéronautique navale de Lann-Bihoué
- Gérard VAUDOUT, DIRM NAMO
- Morgane REMAUD, Agence Française de la Biodiversité
- Stephane MOELLO, DDFIP 56
- Frédéric LE GARS, président de la Communauté de Communes de Belle-Ile
- Gaël LE SAOUT, Jean-Michel LOPEZ, Région Bretagne
- Jean-Paul AUCHER, Lorient agglomération
- Isabelle VILLATTE, mairie de Sauzon
- Annaïck HUCHET, mairie de Bangor
- Loïc ORVOEL, Yannick GUEGAN, Conseil de développement du pays de Lorient
- Franck ANTICH y AMENGUAL, AUDELOR
- Yves MELAINE, SNSM
- Bruno GALLOT LE GRAND, station pilotage de Lorient
- Loïc CAZAJOUS-POULOT, capitainerie de Lorient
- Anne LE PAVEC, CCI
- Gerald HUSSENOT DESENONGES, BLUE FISH
- Armand QUENTEL, Audrey OLIVIER, Comité départemental des pêches du Morbihan
- Patrick PHILIPPON, Bretagne vivante
- Etienne SEMICHON, Jenny CHESNAIS, Amis des chemins de ronde
- Christophe ROUMAGNAC, Patrick CLAUDEL, UNAN 56
- Robert TANGUY, Association Littoral
- Pierre-Yves LE GROGNEC, Eaux et Rivières de Bretagne
- Denez L'HOSTIS, Thomas LE CAMPION, Fédération Bretagne Nature Environnement
- Wilfried BOURDON, Naval Energies